TP - TECHNICIEN ÉLECTROMÉCANICIEN AUTOMOBILE

NIVEAU 4



DURÉE : 910 HEURES (130J) - EN 2 ANS

CAPACITÉ D'ACCUEIL : JUSQU'À 8 APPRENANTS

FORMATION : MIXTE

PARCOURS : CERTIFIANT

PRIX SELON FINANCEMENT :
11 400€ HT
13 680 € TTC

DÉLAI D'ACCÈS :
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

TAUX DE SATISFACTION : NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE : NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER : NON DISPONIBLE

TAUX D'INTERRUPTION : NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE : NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI : NON DISPONIBLE

VALEUR AJOUTÉE : NON DISPONIBLE

TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE : NON DISPONIBLE

TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES : NON DISPONIBLE

*Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le technicien électromécanicien automobile assure le diagnostic, la maintenance courante, le montage et la mise en service d'accessoires et la maintenance préventive et corrective des systèmes mécaniques, électriques, électroniques et informatiques des véhicules de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations thermiques, électriques et hybrides.

Prérequis :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 du secteur (CAP Maintenance des véhicules) ou avoir validé une seconde professionnelle du même champ. Savoir lire, écrire et compter.
Ces prérequis sont fixés par l'organisme au regard de la durée du parcours (910 heures), qui suppose des bases en maintenance des véhicules. Un candidat justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur peut être admis après vérification de ses acquis lors du test de positionnement.

Pour qui :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus en contrat d'apprentissage
- Salariés en contrat de professionnalisation
- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Toute personne en situation de handicap
- Candidat en validation des acquis de l'expérience (VAE) : accompagnement à la constitution du dossier, nous consulter.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
info@fpa-hse.fr
Ou via notre site internet :
https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/
Ou par téléphone :
03.29.27.31.07

Financements :

Contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise selon le niveau de prise en charge fixé par la branche, soit 5 700 € net de taxe par année de contrat (11 400 € pour un contrat de 2 ans), calculé au prorata de la durée du contrat. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA.
Contrat de professionnalisation : tarif 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC
Hors alternance : Tarif 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique ainsi qu'un test de connaissances techniques en maintenance automobile sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah
Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION ET DE TRANSMISSION DES VÉHICULES AUTOMOBILES
3. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC DE LA MOTORISATION THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA MAINTENANCE DE SES ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES
4. EFFECTUER LE DIAGNOSTIC ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE TRACTION, DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES, POSER DES ACCESSOIRES
5. MODULE TRANSVERSAL : PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN ÉLECTROMÉCANICIEN AUTOMOBILE (NIVEAU 4)

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 196 heures en présentiel et 714 heures en distanciel synchrone, sur un total de 910 heures en centre, réparties sur 2 ans. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.
Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites et de l'équipement réglementaire :
Plateau technique de mécanique automobile, situé au 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg, utilisé pour les mises en situation et les évaluations pratiques tout au long du parcours ; équipé du matériel réglementaire :

- ponts élévateurs, outils de diagnostic multimarques, station de récupération et de recharge de climatisation (R134a, R1234yf et R744), démonte-pneus et équilibreuse, banc de géométrie, outillage de mécanique générale. Véhicules d'application thermiques, hybrides et électriques.
- Équipements de sécurité pour les véhicules électriques : EPI isolants, outillage isolé, matériel de consignation et de balisage

Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.
Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par demi-journée. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance, validation des activités déposées.
Les relevés sont conservés dans le kDrive – rubrique Qualiopi et joints au dossier de l'apprenant.

CONTENU DE LA FORMATION :

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

- **Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.**
- **Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**

Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.**
- **Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles.**

Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

- **Diagnostiquer l'état mécanique des moteurs thermiques des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements périphériques du moteur des véhicules automobiles.**

Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

- **Effectuer le diagnostic, la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires de post-équipement des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et des systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobiles.**
- **Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance des réseaux de communication, des systèmes de signalisation et d'information, des équipements de visibilité et de conditionnement d'air des véhicules automobiles.**
- **Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicules électriques ou hybrides.**

En complément du programme de formation

- **Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures**
- **Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 910 heures**

MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

Résultats attendus à l'issue de la formation :
Obtention du Titre professionnel Technicien électromécanicien automobile (niveau 4), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38295 jusqu'au 2 novembre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Lieu d'examen :
Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

Modalité d'obtention :
Mise en situation professionnelle : 06 h 00 min
Le titre peut également être obtenu par capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP), conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015.
La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

- A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise plusieurs opérations à la suite (l'ordre des opérations n'a pas d'importance) : 1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile,
- 1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage,
- 0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation,
- 1 h 00 un diagnostic des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles, puis réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé,
- 1 h 00 un diagnostic d'un périphérique moteur et du moteur thermique essence ou diesel d'un véhicule, avec les conclusions sur les opérations à mener pour remettre en conformité le véhicule,
- 1 h 00 un diagnostic d'un réseau de communication, d'un système de signalisation et d'information, d'équipement de visibilité ou de conditionnement d'air. À la suite de ce diagnostic, le candidat remet en conformité le système,
- 0 h 30 réaliser la pose d'un accessoire sur un véhicule automobile prééquipé.

Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.

- Questionnaire professionnel : 01 h 00 min, un questionnaire professionnel, sur les compétences listées, complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat sur les normes, les éléments de réglementation, de sécurité et les méthodologies d'intervention spécifiques indispensables à l'exercice de l'emploi.
- Entretien final : 00 h 20 min Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
- Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 20 min

Candidat présentant un seul bloc CCP : BC01 2 h 30, BC02 3 h 30 (dont 1 h 30 diagnostic transmission), BC03 3 h 30, BC04 3 h 30 (dont 1 h 00 ouvrants, retenue ou aide à la conduite)

Type d'emplois accessibles :
Mécanicien de maintenance automobile, mécanicien automobile, électricien automobile, électromécanicien automobile. Après une expérience significative : technicien confirmé en mécanique automobile, conseiller ou référent technique.

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ
La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008 ou d'un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah (véhicules hybrides et électriques), une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.
Le parcours prépare l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et l'habilitation électrique NF C 18-550 requises pour l'exercice du métier.

ÉVALUATION DES ACQUIS
En cours de formation :

- QCM, exercices d'application, mises en situation sur plateau technique.
- Évaluations passées en cours de formation (ECF) à la fin de chaque bloc (CCP 1 à 4, codes RNCP38295BC01 à BC04), versées au dossier du candidat.
- Mise en situation professionnelle blanche et préparation à l'entretien final avant la session.
- Certification finale : session d'examen du titre professionnel devant un jury de professionnels habilité par la DDETS. Le jury se prononce au vu de la mise en situation professionnelle, du questionnaire professionnel, de l'entretien final, du dossier professionnel et des résultats des évaluations passées en cours de formation.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION
Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS
Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise. Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu. L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans, titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile et titulaire de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et de l'habilitation électrique NF C 18-550, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.
Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close. Statistiques nationales (France Compétences, année 2021) : 309 certifiés, dont 3 par VAE ; insertion globale à 6 mois de 64 % ; insertion dans le métier de 55 % à 6 mois et 76 % à 2 ans. Correspondances : les quatre blocs sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de l'ancien titre RNCP35932. Un candidat déjà titulaire de CCP peut donc en bénéficier. Dernière délivrance possible : 2 novembre 2029. Codes : NSF 252r, ROME I1604, Formacode 23637. Lien https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38295#anchor2*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58
Document créé le 12/10/2026
Version du programme : 1